

Le CES appelé à élaborer une nouvelle charte sociale basée sur des contrats fondamentaux

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-03-2011 20:51:18

Le conseil économique et social (CES) est appelé à élaborer une nouvelle charte sociale basée sur des contrats fondamentaux, a affirmé lundi à Rabat le président du Conseil, Chakib Benmoussa.

S'exprimant à l'ouverture de la première réunion du CES, en présence de l'ensemble de ses membres, M. Benmoussa a souligné que le Conseil est tenu de proposer "les meilleurs moyens devant valoriser les ressources humaines nationales capables de répondre aux exigences des stratégies sectorielles et des grands chantiers structurants, et ce dans l'objectif de créer le plus grand nombre d'opportunités d'emplois pour les jeunes et de garantir une vie digne aux démunis".

La mise en oeuvre de ces tâches passe par l'élaboration d'une feuille de route bien définie et d'une méthodologie adéquate, ce qui nécessite la détermination d'objectifs périodiques clairs et précis, selon une approche maîtrisant le facteur temps, et prenant en considération les impératifs à court terme et les objectifs à réaliser à moyen et long terme, a poursuivi M. Benmoussa.

La prochaine étape revêt une importance capitale, a-t-il dit, soulignant que le Conseil oeuvrera, à partir de sa première réunion, à donner un contenu pratique à la méthodologie de travail du CES, à son statut intérieur et à ces commissions permanentes, a-t-il indiqué.

Le Conseil se penchera, a-t-il poursuivi, sur l'examen des politiques publiques d'avenir, dans le domaine de l'adaptation de la formation aux besoins de l'économie, en plus des approches qui fonderont l'action du Conseil.

Il a appelé, à cet égard, à trouver l'équilibre adéquat entre ces différentes missions, "afin de faire du CES une instance à valeur ajoutée pour les autres institutions constitutionnelles, conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI, contenues dans le Discours prononcé par le Souverain lors de l'installation du conseil".

Pour concrétiser cet objectif, le Conseil est appelé à "s'investir sur de différents niveaux, vu qu'il constitue une institution constitutionnelle autonome, qui regroupe une pléiade d'experts", a-t-il poursuivi, ajoutant qu'il faut, de même, mettre à profit "le pluralisme et la diversité marquant la composition du Conseil en tant qu'instance intégrant l'ensemble des composantes de la société".

L'approche du Conseil dans l'examen des grandes questions requiert de ses membres, une part d'audace et de créativité dans la quête de solutions aux problématiques et questions soulevées, a-t-il souligné.

Pour sa part, le Secrétaire général du CES, Driss Guerraoui, a présenté un exposé sur la composition du Conseil, son organisation, ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

M. Guerraoui a souligné que le Conseil assure des missions consultatives auprès du gouvernement, de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers.

Il a pour mission de "donner son avis sur les orientations générales de l'économie nationale et de la formation, analyser la conjoncture et assurer le suivi des politiques économiques et sociales nationales, régionales et internationales, ainsi que leurs répercussions".

"Formuler des propositions dans les divers domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux, favoriser et consolider la consultation et la coopération entre les partenaires économiques et sociaux et contribuer à l'élaboration d'une charte sociale", figurent parmi les attributions du CES, a souligné M. Guerraoui.

Le Conseil doit également effectuer des études et recherches dans les domaines relevant de l'exercice de ses attributions, a-t-il ajouté.

A l'issue de cette présentation, les membres du Conseil ont débattu à huis clos notamment du fonctionnement et de l'organisation des travaux des commissions permanentes du Conseil, de la création d'une équipe de travail pour élaborer un statut intérieur, des relations nationales et internationales de cette institution et du programme d'action prioritaire.

Le Conseil économique et social, dont la cérémonie d'installation a été présidée lundi dernier à Casablanca par SM le Roi Mohammed VI, constitue un nouveau jalon dans l'édifice de la bonne gouvernance et de la citoyenneté active et de la promotion du développement durable.

A l'exception des projets de loi de finances, le gouvernement, la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers sont tenus de soumettre à l'avis du Conseil les projets et propositions de loi-cadre concernant les objectifs fondamentaux de l'Etat dans les domaines économique et de la formation, les projets liés aux grands choix en matière de développement et les projets de stratégies afférentes à la politique générale de l'Etat dans les domaines précités, les projets et propositions de lois relatifs à la formation ou revêtant un caractère économique et social.

MAP